



Programme d'échange: première année de Master en droit avec les universités d'Oxford ou University College London (UCL)

4111M

Partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'université d'Oxford ou University College London

Ce programme d'échange sur une année d'études s'adresse aux **étudiants titulaires de la licence en droit de l'Université Paris-Panthéon-Assas qui seront admis dans un master en droit de l'Université Paris-Panthéon-Assas**. Elle leur permet, **en cas de sélection en master dans le domaine du droit**, d'effectuer la **1re année** de leur master à l'université d'Oxford **ou** à University College London.

Les étudiants valident la première année du master, pour lequel ils ont été sélectionnés avant leur départ, tout en effectuant cette année d'études au Royaume-Uni. L'année passée à l'université d'Oxford ou à University College London fait partie intégrante de la maquette de chaque master en droit ; les notes obtenues sont converties en notes françaises avec application d'un barème existant.

De plus, les étudiants qui suivront leur année d'études à Oxford obtiendront aussi le « *Diploma in Legal studies* » de l'université d'Oxford.

Renseignements

[Luckya AGBEDJINO](#)

[Direction de la stratégie et des partenariats internationaux](#)

Responsable(s)

[Yves-Marie LAITHIER](#)

Programme d'échange: première année de Master en droit avec les universités d'Oxford ou University College London (UCL)

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[Droit](#)

[M. Yves-Marie LAITHIER](#)

[Centre Assas](#)

[Master 1 / maîtrise](#)

1 an

[Formation initiale](#)

L'intensification des échanges de toute nature avec le monde anglo-saxon rend particulièrement nécessaire l'ouverture vers ce système juridique profondément différent du système continental, essentiel dans la vie des affaires et riche de perspectives comparatistes.

Ce programme d'échange offre une chance exceptionnelle d'acquérir une connaissance juridique approfondie d'un système significativement différent (de la famille du *Common Law*).

Elle permet à l'étudiant qui souhaite devenir avocat d'obtenir plus facilement une reconnaissance de son titre au Royaume-Uni selon les directives européennes.

Enfin, il existe une forte demande, de la part des cabinets d'avocats et des services juridiques d'entreprises, de juristes parlant couramment anglais et connaissant le droit anglais et le droit français.

[Anglais](#)

[Bac +3](#)

15 maximum (à titre indicatif)



Formation(s) requise(s)

- > Être titulaire de la 3^e année de licence en droit de l'Université Paris-Panthéon-Assas ;
- > Un très bon niveau d'anglais est requis.

Le nombre de places est d'au maximum 30 chaque année (à titre indicatif)

Conditions d'admission

- > Les étudiants intéressés ont la possibilité, pendant leur Licence en droit à l'Université de préparer leur départ en suivant un certain nombre d'enseignements de langue, et une formation au droit anglais via le **Diplôme d'Université Civilisation et droits de Common Law** ;

Pour pouvoir participer à ce programme les étudiants doivent obligatoirement **se porter candidats** pendant leur année de Licence en droit à un programme d'échange via la procédure de la direction de l'Action Internationale de l'université : [**plus d'informations ici**](#)

La sélection s'effectue en deux étapes : une présélection sur dossier, puis un entretien devant un jury composé d'enseignants de l'université d'Oxford ou de l'*University College London* et de l'**Université Paris-Panthéon-Assas**.

Dans les deux cas de **très bons résultats universitaires** et un **très bon niveau d'anglais** sont exigés.

L'admission finale au programme est sujette d'une part à la réussite en juin au diplôme de la Licence et d'autre part à l'admission dans un master en droit de l'Université Paris-Panthéon-Assas pour l'année universitaire suivante. Ces deux conditions sont impératives pour que l'étudiant soit retenu au présent programme pour un départ à Oxford ou à *University College London*.

Attention : compte tenu de la situation actuelle, outre la question de la bourse de mobilité Erasmus+, il faut également prendre en compte le fait que la réglementation applicable à l'immigration depuis la France vers le Royaume-Uni risque d'être modifiée, notamment en cas de Brexit sans accord (tests de langue, visa, délais d'obtention de ceux-ci, etc.). De ce fait, qui est indépendant de notre volonté, la sélection est maintenue mais ne garantit plus un départ automatique en raison des incertitudes juridiques qui devraient être levées au fur et à mesure selon l'évolution des négociations.

La première année du master se déroule entièrement dans l'une de ces deux universités britanniques (Oxford ou *University College London* - UCL).

Le programme de l'enseignement dans l'université britannique est calqué sur l'enseignement de dernière année du *Law and Letters Bachelor (LL.B)*. Il comporte trois matières annuelles (à Oxford) ou quatre matières annuelles (à UCL) avec enseignement magistral et enseignement pratique (tutorial) ; un cours d'Introduction au système juridique britannique et à ses méthodes.

Les universités britanniques voient dans le LL.B. la formation de base essentielle à tout juriste. Les étudiants de l'Université Paris-Panthéon-Assas sont, dans toute la mesure du possible, soumis au régime de LL.B. dans l'université d'accueil.

Le volume horaire global pour un étudiant de ce diplôme est de **500 heures dont 350 heures consacrées à des enseignements théoriques**.

Programme :

Il convient de noter que les méthodes d'enseignements des universités britanniques, très différentes des méthodes françaises, ne se prêtent pas à une présentation schématisée selon les canons de l'Éducation Nationale.

A l'université d'Oxford, l'essentiel de l'enseignement est donné dans le cadre du collège de rattachement par un « *fellow* » qui, pour une matière donnée, a la charge d'un groupe de deux ou trois étudiants qu'il fait travailler intensément, leur imposant lectures, dissertations, exposés, à un rythme infiniment plus soutenu que lors des travaux dirigés à la française, avec une obligation absolue de participation active.



Aucun enseignement juridique ne se conçoit sans ce tutorat individualisé qui porte sur toutes les matières suivies par l'étudiant, certaines matières fondamentales étant obligatoires.

Le cours magistral, donné à l'université, sert de référence pour chaque matière.

Les examens sont organisés par l'université d'accueil. Les étudiants passent les examens de la fin de cette première année du master à l'université d'accueil. Le contenu de l'examen s'écarte le moins possible des règles normalement suivies dans l'université d'accueil.

Programme des cours de la première année du master par université partenaire :

À Oxford :

Deux cours avec TD : *Contract and Tort* (d'autres cours peuvent s'y substituer lorsqu'ils sont en rapport avec l'orientation du master pour lequel l'étudiant a été retenu)

Un cours avec TD à choisir parmi l'ensemble des matières proposées [sur le site de l'université d'Oxford](#) pour l'année académique pertinente (liste provisoire).

À l'University College London :

Deux cours avec TD : *Contract and Tort* (d'autres cours peuvent s'y substituer lorsqu'ils sont en rapport avec l'orientation du master pour lequel l'étudiant a été retenu).

Deux cours avec TD à choisir parmi l'ensemble des matières proposées [sur le site de l'University College London](#) pour l'année académique pertinente (liste provisoire).

La réussite de cette première année de master permet à l'étudiant de réintégrer l'Université Paris-Panthéon-Assas, en deuxième année du master en droit pour lequel il a été retenu. Des statistiques, établies annuellement, sur les parcours suivis par les étudiants au retour de leur année à Oxford ou UCL sont disponibles ici :

Les étudiants peuvent aussi se présenter aux examens du Barreau ou de la Magistrature (ENM), soit directement à l'issue du master 1, soit après une année de préparation à l'[Institut d'études judiciaires "Pierre Raynaud"](#).

Avocat, juriste spécialiste du droit anglais